

Réunion du groupe-pays Maroc
Marseille – Mercredi 7 novembre 2007

Participants

Président du groupe-pays Maroc

Jacques Rocca Serra, Maire-adjoint de la ville de Marseille

Ambassade du Maroc en France

Hana Kettani, Vice-Consul, Consulat général du Maroc à Marseille

Collectivité territoriale marocaine

Mohammed Berrichi, Conseiller municipal, Ville d'Oujda

Cités Unies France

Bertrand Gallet, Directeur général

Linda Naïli, Chargée de mission Méditerranée

Virginie Rouquette, Chargée de mission Méditerranée

Fabiola Rivas, Chargée de mission Jeunesse

Corisande Jover, Stagiaire Méditerranée

Collectivités territoriales françaises

Nadia Amri, Stagiaire

Sabine Astruc, Consultante, CR Lorraine

Marie-Hélène Chambrin, Chargée de mission, CG Seine-Saint-Denis

Michèle Couëtmeur, Directrice des relations internationales, Ville d'Aix-en-Provence

Frédéric Deshayes, Chargé de mission, Ville de Romans-sur-Isère

Loïc Giraudon, Chargé de mission, Ville de Marseille

Rabah Guendoul, Chef de projet, Ville de Marseille

Olivier Lebel, Responsable du service jeunesse, Ville de Maxéville

Patricia Mallen, Directrice adjointe des relations internationales, Ville de Marseille

Laurence Mercadal, Chargée de mission, CR Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Jean-Paul Moreau, Consultant, CR Lorraine

Corinne Nobili, Chargée de mission, Ville d'Ajaccio
Patricia Perinu, Chargée de communication, Ville de Marseille
Gérard Quenot, Directeur des relations internationales, Ville de Clermont-Ferrand
Michelle Reynaud, Directrice des relations internationales, Ville de Marseille
Laurent Rousseaux, Chargé de mission, CR Nord-Pas-de-Calais
Céline Roussel, Chargée de mission, Ville de Maxéville
Dominique Sanchez, Conseillère municipale, Ville d'Aix-en-Provence
Adeline Verdier, Chargée de mission, Ville de Clermont-Ferrand

Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports

Georges Sylvestre, Correspondant relations internationales, DRDJS Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Autres organismes

Ayad Ahram, Responsable de projets, Immigration Développement Démocratie
Françoise Danset, Présidente, Association Cobiac
Cécile Dufour, Chargée de mission, Touiza Solidarité
Philippe Jahshan, Chargé de mission, Solidarité Laïque/PCM
Mohamed Khandriche, Secrétaire général, Touiza Solidarité
Clémentine Laratte, Assistante, Commission Méditerranée de CGLU
Médéric Petit, Président, Media Contact Service
Géraldine Suire, Chargée de mission, Touiza Solidarité
Najet Tenoutit, Chargée de mission, Agence Nationale de Solidarité Numérique
Latifa Waeles, Université Paris Est Marne-la-Vallée

Ordre du jour

I/ Accueil et introduction générale

II/ Actualité marocaine

III/ Tour de table : les projets des collectivités

IV/ Le PAD Maroc

État des lieux des projets de la coopération décentralisée franco-marocaine

V/ Le Fonds de Solidarité des collectivités locales françaises pour le Maroc

État des lieux de l'avancement des projets à El Hoceïma (construction de logements para-sismiques et d'un centre socio-culturel pour les femmes)

VI/ La Commission Méditerranée de CGLU

Agenda des collectivités méditerranéennes

VII/ Questions diverses

- L'agence de solidarité numérique
- Le Forum International des collectivités marocaines : bilan et perspectives
- Touïza Solidarité : les programmes de formation des élus

APRÈS-MIDI THÉMATIQUE

A/ L'enjeu de la jeunesse au Maroc

- La question de la jeunesse dans la société marocaine
- La question de la jeunesse au Maroc : point de vue d'un élu local

B/ Quelle place pour la jeunesse dans la coopération décentralisée franco-marocaine ?

- Typologie de l'implication des jeunes dans l'action extérieure des collectivités territoriales
- Les jeunes dans la coopération internationale en direction du Maroc : l'expérience de Marseille

⇒ *Formation d'animateurs socio-sportifs pour les villes d'Alger, Marrakech et Tunis*

- Les jeunes dans la coopération internationale en direction du Maroc : l'expérience d'Aix-en-Provence

⇒ *L'expérience du Conseil municipal des adolescents, d'Aix-en-Provence à Oujda*

- Échanges & débats

15H45 – 16H45

C/ Des dispositifs sur la jeunesse

- Le programme Euromed Jeunesse de l'Union Européenne

- Le PCM (outil FAIR)

Introduction

Jacques Rocca Serra, Maire-adjoint de Marseille

La Ville de Marseille est heureuse d'accueillir si nombreuses les collectivités territoriales du groupe-pays Maroc et remercie vivement chacun des participants de leur présence à cette réunion, qui inaugure une nouvelle formule. En effet, la matinée sera consacrée à un échange général sur la coopération décentralisée, avec un tour de table et la présentation de diverses initiatives intéressant les collectivités territoriales engagées au Maroc ; l'après midi sera consacrée à un focus sur la question de la jeunesse au Maroc dans le cadre de la coopération décentralisée.

Bertrand Gallet, Directeur général de Cités Unies France

Quelques éléments rapides sur le congrès mondial de CGLU, qui s'est tenu à Jeju, en Corée du Sud, à la fin du mois d'octobre :

Le congrès a rassemblé plus de 2000 élus, représentants de collectivités territoriales ou de leurs réseaux. À l'occasion de cette conférence, les régions ont demandé qu'une plus grande visibilité leur soit accordée au sein de CGLU ; une négociation va s'ouvrir afin que les Etats et organisations internationales n'aient qu'une seule instance représentant les collectivités territoriales, tous niveaux institutionnels confondus.

Il semble en effet fondamental que les grands sujets mondiaux ne restent pas le seul apanage des Etats et que les gouvernements locaux se saisissent de ces questions.

La présidence de CGLU a été confiée à Bertrand Delanoë. Les co-présidents élus sont : M. Paco Moncayo, Maire de Quito (Equateur), M. Zhang Guangning, Maire de Canton (République Populaire de Chine), M. Kadir Topbas, Maire d'Istanbul (Turquie), M. Amos Masondo, Maire de Johannesburg (Afrique du Sud).

La commission Méditerranée de CGLU, dont le rôle est la création d'une plateforme institutionnelle de concertation, commune à toutes les collectivités locales des pays méditerranéens pour promouvoir la coopération décentralisée et dialoguer avec les institutions nationales, européennes et internationales, a été reconduite dans ses fonctions.

Pour tous renseignements complémentaires sur les conclusions du congrès mondial de CGLU de Jeju, veuillez cliquer sur les liens suivants pour accéder aux documents :

Communiqué de presse :

http://www.cities-localgovernments.org/uclg/upload/template/templatedocs/UCLG_Press_Release_Nov07_Jeju_FR.pdf

Résumé Exécutif de la Déclaration de Jeju :

http://www.cities-localgovernments.org/uclg/upload/template/templatedocs/UCLG_Jeju_Final_Communique_FR.pdf

Déclaration finale

http://www.cities-localgovernments.org/uclg/upload/template/templatedocs/UCLG_Final_Declaration_FR.pdf

Hana Kettani, Vice-Consul, Consulat général du Maroc à Marseille

Abdelmalek CHIEB, Consul Général du Royaume du Maroc à Marseille, regrette de ne pouvoir prendre part à la réunion. La France et le Maroc entretiennent des relations de très bonne qualité; la récente visite du Président français Nicolas Sarkozy au Maroc constitue un signe fort des liens qui unissent les deux pays. Aussi le consul encourage-t-il le développement de la coopération décentralisée maroco-française.

Tour de table

Corinne Nobili, Ville d'Ajaccio

La Ville d'Ajaccio organise des échanges de jeunes avec la ville de Marrakech. À la fin du mois d'octobre, le déplacement de dix jeunes à Marrakech a conclu un travail de plusieurs mois dédié à la tradition orale et réalisé dans plusieurs établissements d'Ajaccio.

Outre le domaine de la jeunesse, plusieurs actions de coopération ont été menées par la Ville d'Ajaccio. Il s'agit notamment de la création d'un site Internet permettant la vente de produits en ligne, ainsi que de formations en gestion pour les femmes d'artisans.

Laurence Mercadal, Conseil régional de Provence-Alpes-Côte-d'Azur

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur poursuit ses actions de coopération décentralisée avec la Région Tanger-Tétouan. L'un des domaines privilégiés par le Conseil régional est l'appui institutionnel : de nombreuses formations d'élus et de cadres territoriaux ont été organisées, notamment en matière d'environnement. Deux projets autour de parcs régionaux sont en cours également. Le Conseil régional dispose d'une convention avec l'AFVP depuis quelques années et près d'une quarantaine de jeunes ont participé à la mise en œuvre de projets dans le cadre de la coopération décentralisée entre les deux régions.

Michèle Couëtmeur, Ville d'Aix-en-Provence

Des échanges culturels ont été encouragés par la Ville d'Aix-en-Provence et la Commune urbaine d'Oujda.

Un travail important est aussi réalisé dans le domaine de l'urbanisme autour du Plan de Déplacement Urbain, notamment en matière de maîtrise d'ouvrage, et qui s'inscrit dans le cadre du PAD Maroc.

Une coopération s'est d'ailleurs mise en place entre l'agence d'urbanisme d'Aix-en-Provence et celle d'Oujda.

La ville participe également à un programme de formation d'élus et cadres du Maghreb organisé par l'association Touiza-Solidarité.

La ville d'Aix-en-Provence est signataire d'une charte de collectivités territoriales qui oeuvrent dans la région de l'Oriental, dont le Conseil général de Seine-Saint-Denis et le Conseil régional Champagne-Ardenne sont aussi signataires. Il s'agit ainsi de rechercher une cohérence entre les acteurs intervenant sur un même territoire. Toutes les collectivités territoriales intéressées sont encouragées à y participer.

Ce partenariat avec Oujda s'appuie également sur une nouvelle gouvernance en impliquant les associations qui viennent renforcer la coopération institutionnelle.

Céline Roussel, Ville de Maxéville

En 2007, les échanges ont été nombreux entre la Ville de Maxéville et la commune urbaine d'Imouzzer du Kandar. Plusieurs échanges de jeunes ont été effectués et des chantiers ont été organisés dans le cadre du balisage des sentiers pédestres, qui participent d'une perspective plus générale de sensibilisation de la population à l'environnement.

Une délégation de onze fonctionnaires d'Imouzzer du Kandar a aussi été reçue à Maxéville en octobre pour procéder à des échanges d'expériences entre les deux collectivités.

Frédéric Deshayes, Ville de Romans-sur-Isère

Des projets importants et inscrits sur le long terme sont menés actuellement avec la Commune urbaine de Taroudannt. Dans le cadre du projet REMPART (Réseau d'échanges pour la mise en valeur des patrimoines entre Romans-sur-Isère et Taroudannt), la cible privilégiée est le service d'urbanisme de la mairie de Taroudannt. Plusieurs objectifs ont été définis, parmi lesquels figure l'élaboration d'outils pour la gestion du patrimoine. La création d'un cahier de prescription unique est achevée. Ce projet s'inscrit dans le cadre du Pad Maroc. La Ville de Romans-sur-Isère souhaite aussi favoriser les échanges entre collectivités locales et associations, afin de favoriser la concertation entre tous les acteurs concernés par la gestion du patrimoine de Taroudannt. Enfin des actions de communication sur les remparts de Taroudannt permettront peut-être de les inscrire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Marie-Hélène Chambrin, Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Le conseil général de Seine-Saint-Denis participe à la synergie sur la Région de l'Oriental, la Charte évoquée par la ville d'Aix-en-Provence est l'un des premiers résultats de ce travail.

Le partenariat avec la commune urbaine de Figuig porte essentiellement sur trois thématiques : participation/citoyenneté, santé et développement local.

Des actions d'informatisation de la mairie de Figuig et d'encouragement au commerce équitable sont également menées.

Par ailleurs, un projet eau/assainissement a été retenu par le PAD Maroc, en lien avec le SIAAP et dans le cadre de la loi Oudin. Dans le domaine de l'environnement, un projet de formation sur l'entretien et la gestion des espaces verts est en cours. Un projet est également en cours dans le domaine du commerce équitable (dattes...).

Les résultats d'une capitalisation de l'expérience avec la région Aquitaine sont attendus pour mai 2008.

De façon générale, la réalisation de ces projets se fait en impliquant les 1500 familles de Figuig habitant la région parisienne.

Laurent Rousseaux, Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

A l'origine de cette récente coopération avec la Région de Doukkala Abda, on trouve le souhait de l'exécutif régional de développer les relations de la région avec le Maroc. Un partenariat, a été incité entre Boulogne-sur-Mer et Safi (signé en novembre 2006) et entre la commune urbaine de Dunkerque et la communauté urbaine d'El Jedidia (en construction).

La coopération porte notamment sur :

- L'aménagement du territoire, avec le développement de SIG ;
- Le compagnonnage de PME ;
- La santé ;
- L'éducation, la formation. Un projet de création d'une classe virtuelle est en cours, qui associera des établissements scolaires (Lycées et CFA) et des partenaires institutionnels comme le rectorat;
- La gestion du patrimoine et de l'environnement ;
- Le tourisme ;
- La jeunesse, avec la création d'une médiathèque cofinancée par le PAD.

Une réflexion sur la gestion intégrée du littoral est également menée, à la demande de la Région de Doukkala Abda. La mise en place de projets dans ce domaine permettrait d'associer un grand nombre de partenaires (syndicats mixtes, parcs naturels régionaux...).

Un projet d'appui à des dynamiques locales de tourisme rural est en cours, cofinancé par la Caisse des dépôts et consignment. Le projet est porté par avec l'association CEFIR ; il vise notamment à la valorisation d'une réserve naturelle de gazelles.

Le Conseil régional a également participé au Programme Concerté Maroc (PCM).

Enfin, un appel à projet a été lancé afin de soutenir les associations, maisons de quartier et autres acteurs, notamment dans l'organisation d'échanges de jeunes et de chantiers.

Jean-Paul Moreau, Conseil régional de Lorraine

Le partenariat avec la Région de Fès-Boulemane aborde la coopération universitaire, la coopération sociale et culturelle et contient également un volet eau/assainissement. Toutefois, l'axe économique est aujourd'hui privilégié et se traduit par les projets suivants :

- Travail sur le plan régional industriel de la région de Fès-Boulemane ;
- Échanges commerciaux, entre artisans ;
- Actions, échanges entre PME : groupe Lafarge, des cimenteries se tournent vers la région de Fès-Boulemane.

Il s'agit d'associer les Lorrains dans des actions « gagnant-gagnant ».

Gérard Quenot, Ville de Clermont-Ferrand

Avec la Ville de Marrakech, il s'agit d'abord de réhabiliter les centres anciens en intégrant aux projets une perspective sociale. Une maison des habitants a été créée, et le projet sera bientôt finalisé. Il est également envisagé la création d'une école dans le quartier où Clermont-Ferrand s'est investi, en lien avec le ministère marocain de l'Education.

La ville de Clermont-Ferrand étudie le thème de la fracture numérique avec la Ville de Marseille, et propose à la Ville d'Ajaccio de se joindre à leurs travaux.

Patricia Mallen, Loïc Giraudon, Ville de Marseille

La ville de Marseille développe plusieurs projets au Maroc et travaille avec de nombreux acteurs impliqués sur le Maroc, notamment dans le cadre du PAD, ou encore le réseau Europe-MENA de la Banque Mondiale. Les 22 et 23 janvier 2008 à Skhirat se tiendra d'ailleurs le Séminaire régional sur les déplacements urbains en Méditerranée, organisé en partenariat avec la ville de Marseille.

Plusieurs collectivités partenaires peuvent être citées, parmi lesquelles Marrakech, Tanger, Essaouira, Mekhnès, Fès...

La coopération franco-marocaine principale demeure néanmoins le partenariat avec la Ville de Marrakech, qui comporte plusieurs volets :

- Culture et patrimoine : Plan de sauvegarde de la Médina, réalisation du Musée d'Histoire de Marrakech ou encore d'un plan touristique de la Ville.
- Tourisme : organisation de séminaires de formation sur les métiers de l'hôtellerie ;
- Société civile/jeunesse : deux projets importants :
 - Formation d'Agents Locaux de Développement Socio-Sportif, chefs de projets, capables eux-mêmes de mettre en œuvre une politique de formation de jeunes animateurs. Ce projet est mené conjointement avec la Wilaya d'Alger, la Ville de Tunis et la Ville de Marrakech
 - Création d'une Maison des associations et des initiatives locales. Ce projet réalisé dans le cadre du PAD MAROC, a été suscité par une demande du Maire de Marrakech. Il intègrera une cyberbase en réseau dans le but d'aider à la structuration du secteur associatif, d'améliorer la gouvernance locale et de favoriser les initiatives du développement économique local. Le budget de ce projet s'élève à environ 600 000 euros, la construction en dur ayant été prise en charge par la ville de Marrakech. Au printemps sera organisée une journée des associations à Marrakech, l'objectif étant d'encourager le développement de liens entre associations et pouvoirs publics locaux.
- Education/Solidarité numérique : Accord tripartite avec le Rectorat et la Mairie de Marrakech dans une perspective de solidarité numérique, avec un cofinancement du PAD. Un suivi est effectué par l'Agence de solidarité numérique. Ce projet vise à introduire dans les écoles primaires de Marrakech les technologies de l'information et de la communication et de permettre la formation et l'utilisation des enseignants et des élèves sur les nouveaux outils pédagogiques multimédias.
- Urbanisme : l'objectif est d'encourager la mise en place de maîtrises d'ouvrage locales, plutôt que des projets ponctuels dirigés par la ville de Marseille et notamment l'appui pour l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain.

Jacques Rocca Serra, Maire adjoint de Marseille, président du groupe-pays Maroc

En tant que partenaire de la Ville de Marrakech, il faut souligner le rôle joué par M. Omar El Jazouli, Sénateur-Maire de Marrakech, dont l'implication à la fois dans le partenariat avec la Ville de Marseille et au sein de la commission Méditerranée de CGLU favorise une dynamique de grande qualité. De même, le soutien apporté aux projets de coopération décentralisée en direction du Maroc par Antoine Joly, Délégué à l'Action Extérieur des Collectivités Locales au MAE, est apprécié et reconnu par les collectivités territoriales.

Bertrand Gallet, directeur général de Cités Unies France

Plusieurs éléments sont à souligner à l'issue de ce tour de table :

- Les projets portent de plus en plus sur un transfert de savoir-faire entre collectivités françaises et marocaines, plus que sur la réalisation ou le financement de projets « en dur » ;
- Les programmations des coopérations décentralisées sont désormais élaborées conjointement par les collectivités partenaires ;
- On assiste à un mouvement de coordination régionale et/ou thématique des collectivités qui travaillent au Maroc, encourageant de fait une mutualisation et une plus grande coordination des actions entreprises sur un même territoire ou sur une même problématique.

Éléments de débats et conclusions :

Les réunions du groupe-pays Maroc

Réunions thématiques

La formule de réunions thématiques a été largement approuvée. Les collectivités présentes ont toutefois souhaité qu'un travail plus régulier permette de mettre en valeur les pratiques des collectivités sur des thématiques précises, dans une optique de mutualisation des expériences. Le thème de la maîtrise d'ouvrage a été plusieurs fois cité, en vue de la prochaine réunion du groupe-pays.

Réunions régionales

Il est apparu pertinent, aux yeux de plusieurs collectivités présentes, de tendre vers l'organisation de réunions régionales qui regrouperaient l'ensemble des collectivités territoriales françaises ayant des projets de coopération décentralisée avec une même région marocaine. La Charte élaborée par les collectivités liées à la Région de l'Oriental semble être un premier signe de cette nécessité. La ville de Marrakech, qui possède des partenariats de coopération décentralisée avec plusieurs collectivités territoriales françaises, pourrait être à l'origine de l'organisation d'une réunion de ce type ; dans ce cas, il semble nécessaire que la partie marocaine soit à l'origine d'une telle initiative. Bertrand Gallet a souligné l'impact probable de projets communs, impulsés par l'ensemble des collectivités françaises liées à une même collectivité marocaine, sur l'ampleur des cofinancements provenant de l'Union Européenne. Michèle Couëtmeur a insisté sur la nécessité de faire aboutir un tel regroupement à l'élaboration puis à la mise en œuvre d'un véritable projet, l'identification des collectivités françaises travaillant avec une même collectivité marocaine n'étant qu'une première étape. Pour cela, il serait nécessaire d'identifier dans chaque cas un pilote de projet, en charge notamment de la recherche de financements.

Au-delà du recensement des activités des uns et des autres, le souhait des collectivités territoriales serait d'aller encore plus loin dans l'échange d'expériences et le travail collectif afin de pouvoir attirer de nouvelles sources de cofinancement, a souligné Marie-Hélène Chambrin. De même, Laurent Rousseaux a jugé nécessaire mais insuffisante la simple diffusion d'information sur les pratiques réalisée dans le cadre du groupe-pays.

Afin de mieux accompagner les collectivités territoriales dans la conduite de leurs projets internationaux, Cités Unies France propose l'organisation de réunions thématiques, sur des demi-journées, plus régulières.

Le Programme d'Aide à la Décentralisation (PAD Maroc)

La note rédigée par l'équipe du PAD et jointe au compte-rendu fait le point sur le programme PAD.

Le Fonds de solidarité des collectivités territoriales françaises pour le Maroc

Ayad Ahram, Immigration Développement Démocratie (IDD)

L'IDD est un réseau d'associations créé en 1999, d'après une initiative franco-marocaine. Elle regroupe une vingtaine d'associations impliquées dans des actions de développement. Deux grands projets ont été menés au cours de ces dernières années :

- Dans le cadre du PCMI, des financements ont été obtenus afin de créer et d'accompagner le fonctionnement de bibliothèques villageoises ;
- Un Fonds de solidarité a été mis en place par les collectivités locales françaises pour venir en aide aux populations touchées par le séisme de la région d'Al Hoceima, le 24 février 2004. La maîtrise d'œuvre pour la construction de logements para-sismiques a été confiée par CUF à IDD

Le rapport final concernant l'achèvement de ces travaux est disponible auprès de CUF sur simple demande.

La Commission Méditerranée de CGLU

Clémentine Laratte, Commission Méditerranée de CGLU

La commission Méditerranée de CGLU crée une plateforme institutionnelle de concertation, commune à toutes les collectivités locales des pays méditerranéens pour promouvoir la coopération décentralisée et dialoguer avec les institutions nationales, européennes et internationales. La Commission Méditerranée a vocation à être le lieu privilégié pour la recherche et la promotion d'initiatives concrètes en faveur de la paix et du développement dans l'ensemble de la région. Elle assure un appui régulier à la présidence et au secrétariat de CGLU

afin de valoriser les actions menées et participer à la définition des grandes orientations de CGLU en Méditerranée.

Pour les collectivités engagées en Méditerranée, quelques dates sont d'ores et déjà à noter :

- Du 19 au 24 novembre, se tient à Marseille la semaine économique de la Méditerranée. Diverses réunions et conférences sont prévues à l'occasion de cette manifestation. A retenir notamment : la conférence de la DG Environnement de l'Union Européenne sur la gestion municipale des déchets en Méditerranée le 20 novembre ; la 3^{ème} réunion du comité de pilotage de la Commission Méditerranée sur le Forum des autorités locales et régionales de la Méditerranée, qui se tiendra à Marseille, en novembre 2008 ; la réunion de travail du Groupe des Villes Euro-méditerranéennes, le 23 novembre ;
- Les 17 et 18 janvier 2008 : le Forum international du tourisme solidaire et du développement durable (FITS) pour les pays du bassin méditerranéen, à Marseille ;
- Les 12 et 13 juin 2008 : le Forum méditerranéen de la Société de la connaissance, à Marrakech.

Le secrétariat de la commission Méditerranée est à la disposition des collectivités territoriales pour tous renseignements complémentaires : c.laratte_med@yahoo.fr.

L'Agence de solidarité numérique

Najet Tenoutit, Chargée de mission, Agence de solidarité numérique

L'Agence de solidarité numérique est née à la suite du Forum de l'information qui s'est tenu à Tunis en 2005. L'Agence de solidarité numérique a été mandatée par la DGCID/DAECL du MAE, pour accompagner les collectivités territoriales dans leurs actions de solidarité numérique à travers la coopération décentralisée.

Six collectivités territoriales pilotes ont été réunies dans un groupe de concertation, parmi lesquelles se trouvent le Conseil général de Seine-Saint-Denis et la Ville de Marseille.

L'Agence de solidarité numérique organise les 12 et 13 juin 2008 à Marrakech le Forum méditerranéen de la société de la connaissance. A cette occasion, l'Agence travaillera en collaboration avec la Commission Méditerranée pour l'élaboration d'un Livre Blanc, répertoriant les pratiques des collectivités territoriales méditerranéennes sur ce thème, ainsi que la constitution d'un « Club des décideurs ».

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à Najet Tenoutit : najet.tenoutit@dsa-asn.org.

Touïza Solidarité : les programmes de formation des élus

Mohamed Khandriche, Secrétaire général, Touïza Solidarité

L'association Touïza Solidarité vise au renforcement des capacités dans les trois pays du Maghreb, et organise pour cela de nombreuses formations d'élus et de cadres territoriaux.

Le prochain stage aura lieu du 9 au 22 décembre dans les régions Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Ile-de-France, et portera sur l'aménagement et la gestion urbaine. Chaque stage allie théorie

et visites de site, afin d'intégrer l'ensemble des attentes des participants. De façon générale, les collectivités territoriales maghrébines aspirent à connaître les évolutions récentes des collectivités françaises. Ces stages sont aussi une occasion pour ces collectivités de se rencontrer et d'échanger leurs expériences.

Pour tous renseignements complémentaires : touiza.solidarite@wanadoo.fr

Le Forum international des collectivités marocaines

Médéric Petit, Président de Media Contacts Service et organisateur du Forum

Le succès du premier Forum international des collectivités marocaines est allé bien au-delà des attentes de ses organisateurs. Le Forum n'avait reçu aucune subvention publique, mais uniquement des fonds provenant d'entreprises privées.

Une nouvelle opération aura lieu en juillet 2008, vraisemblablement à Casablanca.

Après-midi thématique : Le volet jeunesse dans la coopération décentralisée franco-marocaine

Décidée lors d'une précédente réunion du groupe-pays Maroc, la formule associant une matinée généraliste et une après-midi thématique a permis d'aborder plus en détail le volet jeunesse dans la coopération décentralisée franco-marocaine.

L'enjeu de la jeunesse au Maroc

→ **Didier LESAOUT**, chercheur à l'Institut Maghreb-Europe, Paris

Les jeunes entre le chômage et l'emploi au Maroc

La population marocaine a connu une forte augmentation ces dernières décennies. De près de 20 millions de personnes en 1982, elle atteignait 26 millions en 1994, 30 millions en 2004 et plus de 31 millions de personnes en 2007.

Un examen par catégories d'âge révèle une situation démographique caractérisée par le poids prépondérant des catégories jeunes qui mérite quelques éclaircissements.

- La part des jeunes de 15 à 24 ans reste stable. Elle n'augmente que très légèrement : de 19,6 % en 1981, elle atteint à 20,7 % en 1994 et 21,3 % en 2002.
- L'effet du vieillissement de la population n'est que léger : si la part des adultes augmente le plus, la part des 60 ans reste limitée : de 6 % en 1982, elle n'atteint que 7,5 % en 2002, soit vingt ans plus tard.

La place prépondérante qu'occupe la population jeune dans la structure démographique au Maroc se repère également dans la structure de la population active : 41,7 % de l'ensemble des actifs sont en 2002 âgés de 15 à 24 ans.

Cette donnée structurale qui consacre l'écrasante domination des catégories jeunes ne doit pas occulter le fait selon lequel le chômage touche plus fortement la jeunesse que les autres catégories. Le **taux de chômage des jeunes** atteint en effet 17,6 % alors qu'il ne touche que 6,3 % des 35-44 ans et seulement 2,1 % des 45 ans et plus.

Le chômage vise tout particulièrement les jeunes des villes. En 2002, les jeunes formaient plus du tiers (plus de 35 %) du chômage total urbain alors que la part de ces jeunes citadins dans la population d'âge actif n'était que de 21 %.

Le chômage des jeunes est avant tout un phénomène urbain. De même, la différence entre taux de chômage des jeunes urbains et ruraux révèle des écarts très sensibles. Se situant au niveau très élevé de 34,2 %, le **taux de chômage des jeunes citadins** est 5 fois plus élevé que celui des jeunes ruraux évalué pour sa part à 6,2 %.

La migration des jeunes ruraux constitue l'un des principaux facteurs explicatifs des tensions qui existent sur le marché du travail. L'explication d'un chômage moins massif dans les campagnes marocaines tient quant à elle en ce que la grande majorité des jeunes actifs occupés issus des zones rurales travaillent dans l'agriculture (près de 85 % en 2000). C'est un secteur où l'emploi relève principalement du secteur informel.

La part des jeunes femmes au chômage a pour sa part fortement progressé. Alors que le chômage de jeunes femmes était moindre que celui des jeunes hommes jusqu'à la fin des années 1980 (les écarts pouvant atteindre près de 5 points comme en 1977), il est aujourd'hui dominant. L'explication tient en ce que l'entrée dans la vie active de ces jeunes femmes peut être suivie d'une sortie rapide lorsque les premiers effets de récession économique se font sentir.

Les fluctuations qu'enregistre le taux d'activité des femmes (considéré par ailleurs, comme les plus bas au monde) traduit ainsi la grande vulnérabilité à laquelle elles sont exposées. Ce phénomène les touche plus directement que les jeunes hommes

Les difficultés liées à l'entrée sur le marché du travail cumulées, pour ceux ou celles qui y seraient parvenus, aux « facilités » d'en sortir expliquent alors que la population active occupée dans l'économie informelle est principalement âgée de moins de 35 ans (46 %). Suivant une enquête qui n'a pas englobé le secteur agricole, la part des moins de 18 ans représente quant à elle une part bien plus faible (6 %). La part des jeunes adultes est quant à elle plus importante (plus de 14 %).

Néanmoins, il est vrai que la part des jeunes dans le chômage tend à se réduire progressivement. Cette part est passée de 53 % en 1984, à 41 % en 1992 et 35 % en 2002. L'augmentation des populations scolarisées, l'allongement de la scolarité, le retrait du marché du travail contribuent ainsi à faire fléchir la courbe du chômage des jeunes. La part des actifs âgés de 25 à 44 ans dans le chômage connaît dès lors une progression : de 36 % en 1984, elle atteint 60 % en 2002.

Les jeunes sont ainsi confrontés à des formes de chômage qui les frappent différemment selon leur statut. En ce sens, les jeunes diplômés forment une catégorie tout particulièrement touchée par le chômage. Le **taux de chômage des jeunes diplômés de niveau supérieur** est près de trois fois plus élevé que celui des sans diplôme en milieu urbain et près de 9 fois plus en milieu rural.

Le chômage de longue durée frappe ces jeunes diplômés plus que les adultes. Cependant, les titulaires de diplômes de techniciens sont relativement moins concernés par ce type de chômage que les diplômés de l'enseignement supérieur (il touche près de 80 % des premiers contre un peu moins de 90 % des seconds).

On peut considérer que les plans d'ajustement structurels qui ont progressivement réduit les capacités d'absorption dans la fonction publique des demandeurs d'emploi qualifiés ont par ce fait contribué à la progression de la part des diplômés chômeurs. Outre cette progression du chômage, il faut encore observer que ce phénomène a engendré des formes précaires de travail, caractéristiques de tensions supplémentaires venant rendre encore plus difficile la recherche d'emploi des jeunes.

Poussées notamment par des mouvements sociaux portés par les « diplômés chômeurs », **les politiques publiques d'emploi en direction des jeunes** se sont alors principalement focalisées sur le chômage des diplômés depuis la fin des années 1980 (comme en témoigne la création du Conseil national de la jeunesse - CNJA - en 1991). Les autres catégories de jeunes touchés plus fortement et plus massivement s'en sont trouvées écartées.

Il n'en reste pas moins que subsiste une grande méfiance des jeunes à l'égard des entreprises privées traditionnelles, grandes demandeuses de main-d'œuvre non qualifiée servant à nourrir des formes d'emploi précaires.

→ **Mohammed Berrichi, Président de la Commission de développement économique, social et culturel, Commune urbaine d'Oujda**

Parce que les jeunes jouent un rôle central dans le développement durable, des actions de formation, d'encadrement et de sensibilisation doivent être menées en direction de la jeunesse. La politique publique en direction des jeunes doit aussi viser à les protéger des extrémismes.

Dans la réalité institutionnelle, la plupart des prérogatives sont confiées à l'Etat marocain : jeunesse et sport, éducation nationale, emploi... Bien entendu, la question de la jeunesse se pose inévitablement aux élus locaux marocains, témoins des difficultés éprouvées.

Selon ses prérogatives, le Conseil communal décide des politiques publiques en matière d'équipements culturels et sportifs, participe aux animations culturelles et sportives, assiste les associations à caractère culturel et sportif. Ces différents aspects visent à garantir l'intégration des jeunes dans la société.

Les actions de la Commune urbaine d'Oujda :

- Sur le plan local, il s'agit d'assister directement (financièrement) les associations travaillant en direction des jeunes. Plusieurs types d'actions sont pris en compte, parmi lesquels l'organisation de compétitions sportives, le soutien aux activités sportives délaissées par le gouvernement, la sensibilisation aux dangers ou encore l'organisation de cycles de formation (circulation, hygiène, environnement...).
- Sur le plan national, plusieurs réalisations de la Commune urbaine d'Oujda peuvent être citées : la bibliothèque de Rabat (en partenariat avec la France), le stade couvert, la piscine, la piste d'athlétisme (avec le Ministère de la jeunesse et des sports), les pépinières pour l'emploi (avec le Ministère de l'emploi).
- Sur le plan international, plusieurs jeunes oujdis ont pu se rendre à Aix-en-Provence et à Lille où ils ont échangé leurs traditions et leurs pratiques culturelles, avec par exemple des ateliers de théâtre. Dans le partenariat avec les collectivités hollandaises, c'est plus souvent la question de la participation des jeunes dans la vie politique qui est abordée.

L'enjeu principal, aujourd'hui, est bien de savoir articuler les actions menées par les différents intervenants en matière de jeunesse. La question des prérogatives propres à chacun des acteurs institutionnels se pose avec acuité, dans un contexte de décentralisation toujours en cours.

L'ensemble aujourd'hui formé par la Commune urbaine d'Oujda marque un territoire auparavant divisé en cinq communes : les élus actuels, dont la plupart ont gardé en tête le schéma précédent de représentation par quartiers, sont peu sensibilisés aux problématiques transversales de la jeunesse.

Ayad Ahram : Quel est le budget consacré par les communes au soutien des activités associatives en matière de jeunesse ?

→ **MB :** Il faut reconnaître que ce budget est très peu élevé. Il se situait environ à 0,6% lors de son arrivée dans la municipalité d'Oujda, il est d'environ 1,2% aujourd'hui.

Cela s'explique de deux façons : la définition des priorités, qui n'est pas favorable à la problématique jeunesse, et le caractère récent de la décentralisation (les transferts de compétence ayant eu lieu en 2002). Les élus en place, qui sont souvent les mêmes qu'avant 2002, n'ont pas perçu le changement de prérogatives.

Quelle place pour la jeunesse dans la coopération décentralisée ?

Fabiola Rivas, Chargée de mission Jeunesse, Cités Unies France

Si les jeunes sont un public prioritaire, la mise en place de projets de coopération décentralisée à leur égard est complexe.

Une typologie indicative des différentes actions menées peut être définie de la façon suivante :

- Sensibilisation sur l'action internationale

Exemple de Fougères : à l'occasion du festival terre & Paix, les écoles travaillent sur le pays partenaire mis à l'honneur.

- Échanges de jeunes

Exemple de Romans-sur-Isère.

- Chantiers

Exemple d'Evry, avec des jeunes en difficulté.

Ce type d'action est toutefois de moins en moins développé par les collectivités.

- Soutien aux associations d'éducation populaire

Par ailleurs, la mise en perspective des actions de coopération décentralisée avec le Maroc amène deux constats : d'une part, les collectivités territoriales françaises tendent à se reposer sur les associations locales dans la mise en œuvre des projets ; d'autre part, les échanges sont en grande majorité orientés du Nord vers le Sud, et bien peu du Sud vers le Nord.

Laurent Rousseaux, chargé de mission, conseil régional Nord-Pas-de-Calais :

Les bourses d'études pour étudiants pourraient être ajoutées à cette typologie.

Par ailleurs, dans les échanges de jeunes, la délivrance des visas n'est pas le seul problème posé : il s'agit au préalable d'identifier les jeunes dont la collectivité marocaine est certaine qu'ils reviennent suite à leur séjour en France.

Ainsi, à l'occasion de la Coupe du Monde de Rugby, trois jeunes Marocains qui s'étaient rendus dans la région Nord-Pas-de-Calais ne sont jamais retournés au Maroc.

Remarque sur le programme « Citoyens de la planète » : il vise les jeunes de 16 à 25 ans, et consiste à inciter l'élaboration de projets de solidarité (chantiers par exemple). Des projets sont financés dans de nombreuses régions du monde, mais une incitation financière particulière est développée à l'égard des régions partenaires.

→ *Les échanges entre les conseils municipaux des jeunes à Oujda et Aix-en-Provence*

Dominique Sanchez, conseillère municipale, ville d'Aix-en-Provence

La municipalité d'Aix-en-Provence a développé avec la Ville d'Oujda des échanges de conseils municipaux de jeunes. Ces conseils municipaux de jeunes ont travaillé ensemble sur l'élaboration d'un Plan de Déplacement Urbain. L'échange d'expérience entre les deux collectivités a essentiellement porté sur le montage de conseils municipaux de jeunes.

Les principales difficultés rencontrées ont porté sur la répartition des compétences en matière de jeunesse au Maroc : en effet ces compétences sont réparties entre la wilaya, la commune et le Ministère de la jeunesse.

Mohammed Berrichi, Président de la Commission de développement économique, social et culturel, Commune urbaine d'Oujda

En effet, les collectivités françaises ne connaissent et ne comprennent pas toujours l'organisation administrative marocaine et la répartition des compétences entre divers niveaux institutionnels. Il faut bien réaliser les implications concrètes d'une répartition de la compétence jeunesse entre divers niveaux institutionnels. Cela signifie qu'il faut travailler, non seulement avec la commune, mais également avec les représentants de l'Etat et des structures déconcentrées.

→ *Le projet de formation d'animateurs socio-sportifs pour les villes d'Alger, de Marrakech et de Tunis*

Rabah Guendoul, Chef de projet, Ville de Marseille

La Ville de Marseille développe avec la Wilaya d'Alger, la Ville de Tunis et la Ville de Marrakech un projet de formation d'animateurs sociaux sportifs.

Aujourd'hui dans ces pays, la question de la jeunesse est devenue une problématique récurrente pour les élus des grandes villes du Maghreb. A l'occasion des échanges de jeunes que la Ville de Marseille a pu organiser avec Tunis et Marrakech, les villes partenaires ont exprimé le souhait d'être soutenues dans leurs pratiques d'accompagnement et d'animation des activités liées à la jeunesse. Dans ce contexte, il a été proposé d'assister les villes partenaires Alger, Tunis et Marrakech dans la mise en place d'une politique de la jeunesse et de développement local pour la promotion des pratiques sportives et socioculturelles. Autrement dit, concernant le volet jeunesse dans la coopération, on est passé d'une relation basée sur des échanges culturels à celle de la formation et de l'insertion.

Le projet a pour objectif l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le renforcement des compétences pour les services urbains.

Il vise, sur une période de 3 ans, à former 4 jeunes et 1 référent de chacune des trois villes au métier d'animateurs socio-sportifs. L'échéancier de formation est le suivant :

- De juin à décembre 2007 élaboration du projet, réalisation d'étude de faisabilité, sélection et recrutement des candidats et des référents dans les trois villes :
 - o La première mission de sélection sur Tunis a été réalisée du 18 au 22 juin 2007
 - o La seconde s'effectuera sur Marrakech du 08 au 14 novembre 2007
 - o La troisième sur Alger sera réalisée du 02 au 06 décembre 2007
- De janvier à décembre 2008 : 9 semaines de formation réparties sur deux sessions de 4 et 5 semaines ;
- De janvier à décembre 2009 : mission de suivi et de régulation de la formation, installation de la plateforme de formation et développement de l'emploi.

La question centrale est la viabilité du projet. Elle peut être déclinée à travers 4 indicateurs :

1 - Ce projet répond à la thématique définie comme prioritaire dans les politiques de développement locales initiées par les Maires de Tunis et de Marrakech et le Wali d'Alger ;

2 – La démultiplication des formations par les référents formateurs initiés aux techniques de management et à la mise en place d'une plate-forme de formation dont le but est de développer la formation d'animateurs au sein de chaque collectivité partenaire ;

3 – La qualité et le professionnalisme des partenaires que la DGASSU a mobilisé sur ce projet. Il s'agit :

- Du CREPS, Centre Régional d'Education Populaire et de Sports (basé à Aix-en-Provence) qui assure le volet sportif de la formation et de l'hébergement,
- Du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille sur le Volet secourisme,
- De la DRJS sur le volet ajustement du référentiel de la formation et validation des diplômes,
- De L'IFAC sur le volet théorique et pratique de la formation d'animateur

4 – L'insertion des jeunes par la formation dans le tissu économique local (tourisme) ou dans les dispositifs initiés par les autorités.

Les préoccupations qui sous-tendent la réalisation de ce projet sont les suivantes :

1) Elaborer un plan de formation suffisamment souple pour être adapté aux besoins locaux (culturels, économiques et sociaux) ; ceci passe par le choix du modèle de formation à mettre en œuvre (formation investissement - formation action) pour répondre aux besoins exprimés ;

2) Réaliser une étude approfondie pour chaque ville.

Celle-ci porte sur :

- L'analyse des informations échangées au cours des rencontres avec les élus, les responsables de l'administration, le monde associatif concerné par le projet et les opérateurs privés du tourisme ;
- L'observation du fonctionnement du système éducatif et de la formation en sports ;
- L'observation de l'organisation institutionnelle locale et de ses interactions avec les institutions nationales sur les questions de jeunesse ;
- La visite des équipements sociaux et l'étude de leurs modalités de gestion (centres d'animation et terrain sportif de proximité) ;
- L'observation des postures de travail des animateurs lors des séances d'animations dédiées aux jeunes dans les équipements sociaux ;
- La prospection auprès des opérateurs privés du tourisme en matière d'emploi, notamment sur les métiers de l'animation ;

3) Opérer un recrutement pertinent

- Choix des candidats par les responsables institutionnels des trois collectivités, à partir des critères imposés par la viabilité du projet (15 candidats présentés) ;
- Tests de sélection (épreuve écrite portant sur un sujet d'actualité en sports, test de natation bassin de 200 m nages, entretien sur la motivation des candidats) ; établissement et remise de la liste des admis aux responsables institutionnels.

4) Faire des formations diplômantes

- Le secourisme, l'animation socioculturelle et sportive : théorique, pratique et perfectionnement (exemple du stage pratique dans les équipements sociaux de la Ville) ;

- S'assurer de la validation des diplômes (cadre partenarial DRJS) ;

5) Déboucher sur l'emploi à la fin de la formation (une évaluation du projet est prévue) :

- Recrutement par les collectivités dans le cadre du développement de la politique jeunesse ;
- Insérer le projet dans les prérogatives et les dispositions en cours tels que le financement des microprojets ou des orientations plus ambitieuses comme l'INDH au Maroc ;
- Les opérateurs privés dans le tourisme.

6) Installer une plateforme de formation. Différentes possibilités sont actuellement examinées.

Des dispositifs sur la jeunesse

→ Le programme Euromed Jeunesse de l'Union européenne

Georges Sylvestre, Correspondant relations internationales, DRDJS Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Voir fiches synoptiques sur le programme Euromed Jeunesse

→ Le programme concerté Maroc (PCM)

Philippe Jashan, Solidarité Laïque

Le Programme Concerté Maroc (PCM) tire son origine du « Temps du Maroc », événement culturel organisé en France en 1999, où des milliers de manifestations ont mis à jour la richesse de la coopération entre les sociétés civiles françaises et marocaines. La nécessité d'un partenariat global entre les deux pays s'est imposée auprès des gouvernements respectifs pour ainsi aboutir à la mise en place d'un Programme Pluri acteurs franco-marocain intégrant les acteurs de la société civile, les pouvoirs publics et les collectivités territoriales des deux pays dans une volonté de partenariat concerté.

Une première phase d'action (2002 - 2005) a réuni 19 associations françaises, 36 associations marocaines et les services de coopération du Ministère français des affaires étrangères et de l'Ambassade de France. Durant ces trois années, 15 projets ont pu être réalisés sur l'ensemble du territoire marocain. Cette première étape a permis la consolidation d'une dynamique de partenariats entre les associations des deux pays tout comme entre les associations marocaines elles-mêmes.

La seconde phase d'action, lancée en 2006 et courant jusqu'en 2010, a pour objectif de contribuer par une stratégie concertée entre associations françaises et marocaines, en partenariat avec les pouvoirs publics, à une plus grande implication des jeunes dans la société marocaine.

Les trois champs d'intervention reconnus comme prioritaires sont :

- Éducation et formation professionnelle
- Économie sociale et solidaire
- Citoyenneté et accès aux droits

Le programme s'articule autour de trois outils :

- Le Fonds d'appui aux projets (FAP) : destiné au cofinancement de projets d'actions initiés conjointement par des associations partenaires françaises et marocaines. Les demandes de soutien passent par une commission de sélection élue. Deux appels à projet ont été lancés pour l'ensemble de la période. Les associations françaises sont les bénéficiaires de la subvention.
- Le Fonds d'appui aux initiatives régionales (FAIR) : destiné au cofinancement d'actions à vocation régionale initiées à travers la création des pôles pluri-acteurs locaux permettant la mise en œuvre de stratégies d'action collectives régionales. La présence d'une collectivité locale marocaine dans le consortium est obligatoire. Il est l'objet d'un appel à projet annuel.
- Activités transversales : formations ; séminaires-forum pour croiser les savoirs ; groupements d'intérêt thématique ; capitalisation...

Le PCM constitue un cadre de concertation dont le but est le renforcement des sociétés civiles marocaines et françaises et de leur coopération. Si les bénéficiaires directs du dispositif sont les associations des deux pays (le programme permet le cofinancement de projets portés par les associations), le programme a mis en place des modalités de fonctionnement qui insistent sur la nécessité d'associer l'ensemble des acteurs du développement. L'objectif est en effet l'émergence d'une société civile au niveau local, évolution qui ne saurait avoir lieu sans une concertation renforcée avec les collectivités locales marocaines. Le Maroc ayant entamé depuis le début des années 2000 un processus de décentralisation, l'implication des pouvoirs publics locaux apparaît comme d'autant plus pertinente et incontournable dans la poursuite de cet objectif de renforcement de la société civile.

Aussi, au delà des pouvoirs publics français et marocains, la participation des collectivités territoriales marocaines et françaises au PCM est sollicitée¹.

A l'issue de l'assemblée générale du PCM d'octobre 2007 à Rabat, il a été décidé d'intégrer Cités Unies France au comité de pilotage du PCM afin de renforcer la participation des collectivités territoriales marocaines et françaises au programme, en s'appuyant sur les partenariats de coopération décentralisée existant entre les deux pays.

L'intégration de Cités Unies France au comité de pilotage a plusieurs objectifs :

- Permettre un échange d'information systématique entre Solidarité Laïque et Cités Unies France sur les actions menées au Maroc par les associations et les collectivités françaises sur les thèmes soutenus par le PCM :
 - Informer les collectivités territoriales françaises des actions menées conjointement par les associations françaises et marocaines au Maroc
 - Informer les associations françaises et leurs partenaires marocaines des projets menés conjointement par les collectivités françaises et marocaines

Cet échange d'information doit encourager la création de passerelles entre les actions des associations et des collectivités, en s'appuyant sur la vitalité des partenariats de coopération décentralisée existant entre les deux pays.

¹ Leur participation est notamment requise dans le cadre du FAIR, dans la mesure où la participation d'au moins une collectivité marocaine est nécessaire pour être éligible au fond.

- Offrir des temps de réflexion et de mutualisation (réunions, séminaires...) sur les pratiques des associations et des collectivités sur les thèmes du PCM.
- Permettre aux collectivités françaises d'informer les acteurs de leur territoire sur ce programme.

Dans les faits, les modalités de partenariat entre associations et collectivités engagées au Maroc existent déjà sous la forme suivante :

- Les villes partenaires de Marseille et de Marrakech ont élaboré conjointement un projet d'appui à la jeunesse et l'appui à la structuration des associations marrakchis. En collaboration avec les associations du territoire des deux villes, ils ont déposé une demande de co-financement dans le cadre de l'appel à projets du FAP.
- Le Conseil régional du Nord-Pas-de-Calais a cofinancé l'association « Le Partenariat » afin d'accompagner leur coopération décentralisée avec leur partenaire Doukala Abda.